

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1662

2 septembre 2006

### SOMMAIRE

Aethra International S.A., Luxembourg .....	79738	Inter Best Car S.A., Mamer .....	79731
Alliance Gestion S.A., Dudelange .....	79744	L & N S.A., Bettembourg .....	79762
Antholux S.A., Luxembourg .....	79757	Lavalic S.A., Luxembourg .....	79742
Asia Consumer Holdings, S.à r.l., Luxembourg ...	79759	Logis Nautiques S.A., Luxembourg .....	79730
Bara Technology S.A., Luxembourg .....	79745	Luxact S.A., Luxembourg .....	79739
Barclays Investment Funds Luxembourg, Sicav, Senningerberg .....	79746	M&M Carrelages Concept, S.à r.l., Pétange .....	79737
Car Racing Shop, S.à r.l., Remich .....	79747	Madefin, S.à r.l., Luxembourg .....	79740
Celico, S.à r.l., Luxembourg .....	79744	Madefin, S.à r.l., Luxembourg .....	79742
Centenary Holdings S.A., Luxembourg .....	79739	Matthias Ruppert, GmbH, Münsbach .....	79773
Compagnie Internationale du Verre - CIVER - S.A., Luxembourg .....	79744	Matulux S.A., Esch-sur-Alzette .....	79772
cadooz Luxembourg Three, S.à r.l., Luxembourg .	79750	MC Investment Central Europe, S.à r.l., Luxem- bourg .....	79730
D.E.H. Holdings, S.à r.l., Luxembourg .....	79736	Menn Disteldorf, S.à r.l., Sandweiler .....	79772
Deltafin S.A., Luxembourg .....	79766	Multi Asset Management Luxembourg, S.à r.l., Lu- xembourg .....	79732
Delvino S.A., Luxembourg .....	79775	Olympia Capital Luxembourg S.A., Luxembourg .	79734
Delvino S.A., Luxembourg .....	79776	Olyna Investments S.A., Luxembourg .....	79744
DIA Tritonco 2 (Luxembourg) S.A., Luxembourg .	79734	Royale Toiture, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	79735
DIA Tritonco 3 (Luxembourg) S.A., Luxembourg .	79734	Royale Toiture, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	79736
DSK Systems S.A., Luxembourg .....	79743	Runway Investissement S.A., Luxembourg .....	79761
DSK Systems S.A., Luxembourg .....	79743	Sanit Lux S.A., Luxembourg .....	79739
EHL, Entente des Hôpitaux Luxembourgeois, A.s. b.l., Luxembourg .....	79763	Smile Invest Holding S.A., Esch-sur-Alzette ....	79773
Estman Capital S.A., Luxembourg .....	79762	Société Générale d'Investissements S.A.H., Lu- xembourg .....	79738
Euro Pyramid, S.à r.l., Münsbach .....	79767	Sunningdale Properties II S.A., Luxembourg ....	79748
FFH Financial Holding S.A., Luxembourg .....	79734	Sunningdale Properties II S.A., Luxembourg ....	79748
Fortitudo S.A., Luxembourg .....	79734	Tag Heuer International S.A., Luxembourg .....	79748
Fortuna Solidum S.C.A., Sicar, Luxembourg .....	79772	Tag Heuer International S.A., Luxembourg .....	79750
Fortuna Solidum S.C.A., Sicar, Luxembourg .....	79772	Tazm S.A., Luxembourg .....	79734
Foruminvest Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	79736	Terra Brasil, S.à r.l., Lenningen .....	79757
Funinvest, S.à r.l., Luxembourg .....	79732	Toyfin S.A., Luxembourg .....	79737
GoldenTree Asset Management Lux, S.à r.l., Lu- xembourg .....	79758	Turton Limited, Luxembourg .....	79738
Greenpine S.A., Luxembourg .....	79736	UNICconnect S.A., Bertrange .....	79773
HMTF CPD Canada Luxco, S.à r.l., Luxembourg ..	79773	UNICconnect S.A., Bertrange .....	79774
Hyde Dollco, S.à r.l., Luxembourg .....	79736	Vanbreda Risk & Benefits S.A., Strassen .....	79743
IMATEC - Innovative Machine Technology, S.à r.l., Luxembourg .....	79745	Veti «Z», S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	79746
IMATEC - Innovative Machine Technology, S.à r.l., Luxembourg .....	79746	Victoria Promotion Immobilière S.A., Bettem- bourg .....	79759
Immo Pasha, S.à r.l., Luxembourg .....	79766	Wenkelhiel S.A., Luxembourg .....	79739
Imprimerie Centrale S.A., Luxembourg .....	79766	Wenkelhiel S.A., Luxembourg .....	79739
Induno S.A., Luxembourg .....	79757	WPP Luxembourg Beta Three, S.à r.l., Luxem- bourg .....	79757

79730

**LOGIS NAUTIQUES S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 36.373.

Le bilan au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01864, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOGIS NAUTIQUES S.A.  
Le Conseil d'Administration  
Signature

(065970.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**MC INVESTMENT CENTRAL EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**  
**(anc. MULTI INVESTMENTS CENTRAL EUROPE, S.à r.l.).**  
**Share capital: EUR 12,500.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 107.135.

In the year two thousand and six, on the ninth day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

for an extraordinary general meeting of the shareholders of MULTI INVESTMENTS CENTRAL EUROPE, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary public residing in Luxembourg, on March 11, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C 789 dated August 6, 2005 (the Company).

AM INVESTMENTS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 106.996,

here represented by Patrick Van Hees, juriste, with professional address in Mersch, Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 8, 2006.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. AM INVESTMENTS, S.à r.l. is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder);
- II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into one hundred (100) shares of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each;
- III. The agenda of the Meeting is as follows:
  1. Change of the Company's name;
  2. Amendment of article 1 of the articles of association of the Company to reflect the above change; and
  3. Miscellaneous;
- IV. The Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into MC INVESTMENT CENTRAL EUROPE, S.à r.l.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

«There exists private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name MC INVESTMENT CENTRAL EUROPE, S.à r.l. (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).»

There being no further business, the meeting is closed.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le neuf juin.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire des associés de MULTI INVESTMENTS CENTRAL EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C 789 daté du 6 août 2005 (la Société).

AM INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.996,

ici représentée par Patrick Van Hees, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Mersch, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 juin 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. AM INVESTMENTS, S.à r.l. est la seule associée de la Société (l'Associé Unique);
- II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;
- III. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:
  1. Changement de la dénomination sociale de la Société;
  2. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société pour refléter le changement susmentionné; et
  3. Divers;
- IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en MC INVESTMENT CENTRAL EUROPE, S.à r.l.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société qui se lira désormais de la manière suivante: «Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination MC INVESTMENT CENTRAL EUROPE, S.à r.l. (la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 juin 2006, vol. 437, fol. 14, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juin 2006.

H. Hellinckx.

(065736.3/242/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**INTER BEST CAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 54.789.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2006, réf. LSO-BS03263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 10 juillet 2006.

*Pour INTER BEST CAR S.A.*

D. Becker

*Administrateur-Délégué*

(066466.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**FUNINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 187.985.410,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 87.799.

RECTIFICATIF

*Extrait*

Il y a lieu de lire:

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 juin 2006 que:

- Le mandat de Gérante de Catégorie A de Madame Nicole Françoise Bru-Magniez, née le 11 juillet 1938 à Paris (France), demeurant 19, route de la Capite, CH-1223 Cologny (Suisse), a été reconduit jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2006.

- Le mandat de Gérant de Catégorie B de Monsieur Eric Fort, né le 15 août 1963 à Saint Vith (Belgique), demeurant au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, a été reconduit, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2006.

Au lieu de:

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 mai 2006 que:

- Le mandat de Gérante de Catégorie A de Madame Nicole Françoise Bru-Magniez, née le 11 juillet 1938 à Paris (France), demeurant 19, route de la Capite, CH-1223 Cologny (Suisse), a été reconduit jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2006.

- Le mandat de Gérant de Catégorie B de Monsieur Eric Fort, né le 15 août 1963 à Saint Vith (Belgique), demeurant au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, a été reconduit, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

*Pour FUNINVEST, S.à r.l.*

B. Akhertous

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01372. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(066186.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**MULTI ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. AM ASSET MANAGEMENT, S.à r.l.).**

**Share capital: EUR 12,500.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 107.144.

In the year two thousand and six, on the ninth day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

For an extraordinary general meeting of the shareholders of AM ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, notary public residing in Luxembourg, on March 11, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C 783 dated August 4, 2005 (the Company).

MULTI ASSET MANAGEMENT B.V., a limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Hanzeweg 16, 2803 MC Gouda, The Netherlands,

here represented Mr Patrick Van Hees, jurist in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 8, 2006.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. MULTI ASSET MANAGEMENT B.V. is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder);
- II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into one hundred (100) shares of one hundred twenty-five Euro (EUR 125) each;
- III. The agenda of the Meeting is as follows:
  1. Change of the Company's name;
  2. Amendment of article 1 of the articles of association of the Company to reflect the above change; and
  3. Miscellaneous;
- IV. The Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into MULTI ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

«There exists private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name MULTI ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l. (hereafter the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).»

There being no further business, the meeting is closed.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le neuf juin.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire des associés de AM ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro C 783 daté du 4 août 2005 (la Société).

MULTI ASSET MANAGEMENT B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Hanzeweg 16, 2803 MC Gouda, The Netherlands, toutes deux ici représentées par Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 juin 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. MULTI ASSET MANAGEMENT B.V. est la seule associée de la Société (l'Associé Unique);
- II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;
- III. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:
  1. Changement de la dénomination sociale de la Société;
  2. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société pour refléter le changement susmentionné; et
  3. Divers;
- IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en MULTI ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société qui se lira désormais de la manière suivante: «Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination MULTI ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, S.à r.l. (la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 juin 2006, vol. 437, fol. 14, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juin 2006.

H. Hellinckx.

(065738.3/242/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**FORTITUDO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 79.489.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(066197.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**FFH FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 61.605.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

Signature.

(066198.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**TAZM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 83.489.

Le bilan au 31 juillet 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature.

(066199.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**DIA TRITONCO 2 (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 100.622.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00176, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature.

(066200.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**DIA TRITONCO 3 (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 100.617.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Signature.

(066202.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**OLYMPIA CAPITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 52.789.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature.

(066203.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**ROYALE TOITURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ITALTOITURE, S.à r.l.).**

Siège social: L-4150 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 76.622.

L'an deux mille six, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

Monsieur Nicandro Martino, employé privé, né le 3 décembre 1972 à Luxembourg, demeurant à L-3676 Kayl, 55, rue de Schiffflange.

Monsieur Orlando Jorge Pereira Gomes, gérant de sociétés, né le 16 novembre 1974 à Cantanhede (P), demeurant à L-4150 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Industrie.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés suite aux cessions de parts ci-après spécifiées dans la société à responsabilité limitée dénommée ITALTOITURE, S.à r.l., avec siège social à L-8310 Capellen, 1C, route d'Arlon, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 800 du 2 novembre 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 76.622.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, préqualifié, en date du 16 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1214 du 16 août 2002.

Ensuite les comparants, agissant en leurs dites qualités, représentant l'intégralité du capital social suite aux cessions de parts ci-après spécifiées, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de porter le capital social souscrit de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-sept cents (EUR 12.394,67) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), par voie d'augmentation de capital d'un montant de cent cinq euros trente-trois cents (EUR 105,33) sans émission de parts nouvelles, intégralement libéré en espèces par les associés dans le capital social ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire sur le vu de pièces justificatives.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de fixer une nouvelle valeur nominale des parts.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions prises ci-dessus, les associés décident de modifier en conséquence l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales de deux cent cinquante euros (EUR 250,-), chacune, entièrement libérées.»

*Quatrième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-8310 Capellen, 1C, route d'Arlon à L-4150 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Industrie, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le siège social est fixé à Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.»

*Cinquième résolution*

Les associés décident de changer la dénomination de la société en ROYALE TOITURE, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de ROYALE TOITURE, S.à r.l.»

*Sixième résolution*

Les associés actuels déclarent accepter la démission de Monsieur Bruno Curci, préqualifié, de sa fonction de gérant de la société sur le vu d'un écrit sous seing privé daté du 5 avril 2006 qui restera annexé au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Ils lui accordent bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées à ce jour.

Les associés actuels déclarent que la gérance de la société est assurée pour une durée indéterminée par la personne suivante:

Monsieur Orlando Jorge Pereira Gomes, gérant de sociétés, né le 16 novembre 1974 à Cantanhede (P), demeurant à L-4150 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Industrie, en tant que gérant technique et administratif.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société. Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: N. Martino, O.J. Pereira Gomes, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 2006, vol. 918, fol. 65, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2006.

B. Moutrier.

(065741.3/272/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

---

**ROYALE TOITURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ITALTOITURE, S.à r.l.).**

Siège social: L-4150 Esch-sur-Alzette, 8, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 76.622.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2006.

B. Moutrier.

(065745.3/272/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

---

**D.E.H. HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 62.815.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature.

(066204.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**FORUMINVEST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 93.529.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature.

(066210.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**HYDE DOLLCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 104.254.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature.

(066212.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**GREENPINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 49.767.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02774, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(066467.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---



79737

**M&M CARRELAGES CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4761 Pétange, 21, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 107.603.

L'an deux mille six, le premier juin.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Paul Diederich, administrateur de sociétés, demeurant à L-8368 Hagen, 20, An der Laach, agissant au nom et pour compte de:

- Monsieur Paulo Fernando Marques Mourao, ouvrier, né le 29 juillet 1968 à Sao Juliao (P), demeurant à L-7230 Helmsange, 6, rue Prince Henri,

- Monsieur Vito Marinelli, employé privé, né le 29 avril 1973 à Luxembourg, demeurant à L-7263 Helmsange, 6, rue de la Libération,

- en vertu de deux procurations annexées au présent acte, agissant en leurs qualités d'associés de la société M&M., CARRELAGES CONCEPT, S.à r.l., avec siège social à L-7263 Helmsange, 6, rue de la Libération (R.C. B N° 107.603), constituée suivant acte notarié du 14 avril 2005, publié au Mémorial C N° 898 du 15 septembre 2005.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Transfert du siège de L-7263 Helmsange, 6, rue de la Libération à L-4761 Pétange, 21, rue de Luxembourg, et modification afférente de l'article 2 première phrase, qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2. première phrase.** Le siège social est établi à Pétange.

2. Gérance: L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Daniel Heinz, gérant de sociétés, né à Wittlich, le 12 août 1980, demeurant D-54528 Samtal, 58A, Moselstrasse, en tant que gérant technique.

En conséquence le nombre de gérants est fixé à deux, et la société est valablement engagée par la signature conjointes des deux gérants.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent vingt euros (EUR 820,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: P. Diederich, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juin 2006, vol. 918, fol. 32, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 16 juin 2006.

G. d'Huart.

(065838.3/207/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2006.

**TOYFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 36.174.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 juin 2006*

*Résolution*

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Fabio Mastrosimone décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 26 janvier 2006.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Rolando Papucci, dirigeant d'entreprise, demeurant à Florence (Italie), président;  
Fabio Mastrosimone, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00595. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066217.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

79738

**AETHRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 61.598.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 juin 2006*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Luca Lazzati, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;  
Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Marco Viezzoli, employé, demeurant à Ancona (Italie), administrateur;  
Mme Corine Watteyne, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00587. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066220.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**SOCIETE GENERALE D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 31.248.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 13 juin 2006*

*Résolutions*

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée générale décide de les réélire pour la période de trois ans venant à échéance à l'assemblée statuant sur l'exercice clôturant au 31 décembre 2008 comme suit:

MM. Bernard Kelly, dirigeant de sociétés, demeurant à Londres (GB), président;  
Elzéar de Sabran-Pontevès, dirigeant de sociétés, demeurant à Monaco, administrateur;  
Claude Deschenaux, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006:

LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00586. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066225.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**TURTON LIMITED.**

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 84.025.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Signature.

(066293.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**CENTENARY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 7.539.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2006*

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de CENTENARY HOLDINGS S.A. (la «société») il a été décidé comme suit:

- de reconduire les mandats de Messieurs A.R. Attwood, P.W. Fearnhead, A.G. Poolman, M.B. Page, et Stuart Michael Brown de 9, rue Sainte Zithe, Luxembourg, administrateurs de la société avec effet à ce jour;
- d'accorder le mandat de DELOITTE S.A., commissaire aux comptes et réviseur d'entreprise, pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

CENTENARY HOLDINGS S.A.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS03143. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066260.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**SANIT LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 98.778.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2006, réf. LSO-BR04045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066347.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**LUXACT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 33.319.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS00965, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066390.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**WENKELHIEL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 123-125, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 105.149.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01982, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Signature.

(066519.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**WENKELHIEL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 123-125, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 105.149.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01979, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Signature.

(066516.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**MADEFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Share capital: EUR 12,500.**Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 114.993.

In the year two thousand and six, on the seventh day of June.  
Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company TRIZEC 2, S.à r.l., a company organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (TRIZEC 2),

duly represented by M<sup>e</sup> Anne Loubet, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal by TRIZEC 2 on June 2, 2006.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid TRIZEC 2 declares that it is the sole member of the company MADEFIN, S.à r.l., having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered to the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 114.993, incorporated by a deed received by the Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, on March 15, 2006 not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (hereinafter referred to as the «Company»).

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

*First resolution*

The sole member resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 50,100.- (fifty thousand one hundred Euro) in order to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 125 (one hundred twenty-five) corporate units with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, to the amount of EUR 62,600.- (sixty-two thousand six hundred Euro) represented by 626 (six hundred twenty-six) corporate units with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

*Second resolution*

The sole member resolves to issue 501 (five hundred one) new corporate units with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, having the same rights and obligations as the 125 (one hundred twenty-five) existing corporate units.

The sole member declares subscribing to the 501 (five hundred one) new corporate units with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, having the same rights and obligations as the existing ones, for an aggregate value of EUR 50,100.- (fifty thousand one hundred Euro) and to make payment in full for such new corporate units by a contribution in cash amounting to EUR 50,100.- (fifty thousand one hundred Euro).

It results from a bank certificate that the amount of EUR 50,100.- (fifty thousand one hundred Euro) is at the Company's disposal.

The sole member of the Company formally acknowledges the availability of the aggregate amount of EUR 50,100.- (fifty thousand one hundred Euro) to the Company.

*Third resolution*

The sole member resolves to amend Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolved capital increase.

Consequently, Article 5 of the articles of association of the Company is replaced by the following text:

«The subscribed corporate capital is set at EUR 62,600.- (sixty-two thousand six hundred Euro) represented by 626 (six hundred twenty-six) corporate units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The corporate capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the members, as the case may be.

The capital may further be increased by resolution of the manager(s) as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at ten million Euro (EUR 10,000,000.-) to be divided into one hundred thousand (100,000) corporate units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the articles of association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the units to be subscribed and issued, to determine if the units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either on cash or assets other than cash.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Corporation or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed corporate capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.»

#### *Fourth resolution*

The sole member resolves to empower any one manager of the Company, with single signatory powers, to carry out any necessary formality in relation to the above resolutions.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le sept juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *A comparu:*

La société TRIZEC 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (TRIZEC 2),

dûment représentée par Maître Anne Loubet, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé par TRIZEC 2 le 2 juin 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société préqualifiée TRIZEC 2 déclare être l'associée unique de la société MADEFIN, S.à r.l., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.993, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 15 mars 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (ci-après la «Société»).

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société a demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 50.100,- (cinquante mille cent euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, à un montant de EUR 62.600,- (soixante-deux mille six cents euros), représenté par 626 (six cent vingt-six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'associée unique décide d'émettre 501 (cinq cent une) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales existantes.

L'associée unique déclare souscrire aux 501 (cinq cent une) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes, pour le montant total de EUR 50.100,- (cinquante mille cent euros) et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces d'un montant de EUR 50.100,- (cinquante mille cent euros).

Il résulte d'un certificat bancaire que la somme de EUR 50.100,- (cinquante mille cent euros) est à la disposition de la Société.

L'associée unique de la Société reconnaît expressément que le montant global de EUR 50.100,- (cinquante mille cent euros), est à la libre disposition de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital dont question ci-dessus.

En conséquence, l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 62.600,- (soixante-deux mille six cents euros), représenté par 626 (six cent vingt-six) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'associé unique ou par une résolution des associés, selon le cas.

Le capital peut en outre être augmenté par décision du (des) gérant(s) comme il suit.

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) représenté par cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le(s) gérant(s) est (sont) autorisé(s) et mandaté(s) pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Cette augmentation de capital pourra être souscrite et émise selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Le(s) gérant(s) pourront déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérant(s) ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Chaque part sociale donnera droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts».

#### *Quatrième résolution*

L'associée unique décide de donner pouvoir à tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature simple, afin d'effectuer les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, ès qualités qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.  
Signé: A. Loubet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, vol. 153S, fol. 88, case 8. – Reçu 501 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

G. Lecuit.

(067380.3/220/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

#### **MADEFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 114.993.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

G. Lecuit

(067381.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

#### **LAVALIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 104.056.

Le bilan et l'annexe pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02903, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Blondeau / A. Segal.

(066468.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

79743

**VANBRED A RISK & BENEFITS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 34.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02908, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066462.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**DSK SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 40.371.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2006 que:

Le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, l'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat de la société GEFCO S.A., avec siège social à L-5836 Alzingen, 6, rue Nic Wester, R.C. Luxembourg B n° 44.091 comme commissaire aux comptes pour une année.

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats des administrateurs:

- Monsieur Charles Krombach, demeurant à L-1145 Luxembourg, 131, rue des Aubépines, né le 19 février 1942 à Luxembourg;
- Monsieur Jacques Bauer, demeurant à L-6990 Rameldange, 35C, rue Principale, né le 8 septembre 1967 à Luxembourg;
- Monsieur Marc Wagener, demeurant à L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin, né le 26 août 1965 à Luxembourg;
- Monsieur Guy Putz, demeurant à L-9012 Ettelbrück, 43, avenue des Alliés, né le 20 mars 1967 à Luxembourg;
- Monsieur Gil da Silva, demeurant à L-1619 Luxembourg, 47, rue Michel Gehrend, né le 10 mars 1960 à Marinha Grande (Portugal), et

- IMATEC, S.à r.l., avec siège social à L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich, R.C. Luxembourg n° B 56.368, pour une période se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur l'exercice 2006.

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats des administrateurs-délégués:

- Monsieur Gil da Silva, demeurant à L-1619 Luxembourg, 47, rue Michel Gehrend, né le 10 mars 1960 à Marinha Grande (Portugal), et

- IMATEC, S.à r.l., avec siège social à L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich, R.C. Luxembourg n° B 56.368, pour une période se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

DSK SYSTEMS S.A.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00647. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066449.3//35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**DSK SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 40.371.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2005 que:

Le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, l'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat de la société GEFCO S.A., avec siège social à L-5836 Alzingen, 6, rue Nic Wester, R.C. Luxembourg B n° 44.091, comme commissaire aux comptes pour une année, se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur l'exercice 2005.

L'Assemblée Générale décide de nommer la société IMATEC - INNOVATIVE MACHINE TECHNOLOGY, S.à r.l., avec siège social à L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich, R.C. Luxembourg n° B 56.368, comme Administrateur pour une année, se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur l'exercice 2005.

L'Assemblée Générale décide de nommer la société IMATEC - INNOVATIVE MACHINE TECHNOLOGY, S.à r.l., avec siège social à L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich, R.C. Luxembourg n° B 56.368, comme Administrateur-Délégué pour une année, se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur l'exercice 2005.

Le mandat des administrateurs:

- M. Jacques Bauer, demeurant à L-6990 Rameldange, 35C, rue Principale, né le 6 septembre 1967 à Luxembourg, et

- M. Marc Wagener, demeurant à L-1467 Howald, 9, rue Henri Entringer, né le 26 août 1965 à Luxembourg, a été reconduit pour une année, se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur l'exercice 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.  
DSK SYSTEMS S.A.  
Pour le Conseil d'Administration  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00649. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066446.6//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**ALLIANCE GESTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3490 Dudelange, 21, rue Jean Jaurès.  
R. C. Luxembourg B 75.624.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BS02769, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Signatures.

(066473.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DU VERRE - CIVER - S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 18, rue d'Amsterdam.  
R. C. Luxembourg B 36.761.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02766, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature.

(066475.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**OLYNA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 96.481.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02762, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(066477.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**CELICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.090.243,16.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 67.683.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02758, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(066490.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---



**BARA TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 76.039.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2005 que:

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats des administrateurs:

- Monsieur Guy Putz, demeurant à L-9012 Ettelbrück, 43, avenue des Alliés, né le 20 mars 1967 à Luxembourg,
  - Monsieur Gil da Silva, demeurant à L-1619 Luxembourg, 47, rue Michel Gehrend, né le 10 mars 1960 à Marinha Grande (Portugal), et
  - Monsieur Jacques Bauer, demeurant à L-6990 Rameldange, 35C, rue Principale, né le 8 septembre 1967 à Luxembourg,
- pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les opérations de l'exercice 2005.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat de l'administrateur-délégué Monsieur Gil da Silva, demeurant à L-1619 Luxembourg, 47, rue Michel Gehrend, né le 10 mars 1960 à Marinha Grande (Portugal) pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les opérations de l'exercice 2005.

Le mandat de Monsieur Jean-Pierre Bara, demeurant à L-3960 Ehlange, 8, rue du Centre, né le 20 mars 1942 à Esch-sur-Alzette comme administrateur n'a pas été reconduit.

L'Assemblée Générale décide de nommer la fiduciaire GEFCO S.A., avec siège social à L-5836 Alzingen, 6, rue Nic Wester, R.C. Luxembourg, B n° 44.091 comme Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005.

BARA TECHNOLOGY S.A.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00656. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066476.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**IMATEC - INNOVATIVE MACHINE TECHNOLOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 56.368.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2006 que:

L'Assemblée générale décide de donner mandat à la société PricewaterhouseCoopers, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C. Luxembourg n° B 65.477 pour réviser les comptes de la société pour l'exercice 2006.

Les mandats des membres du Conseil de Gérance étant venus à échéance, l'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats de:

- Monsieur Charles Krombach, demeurant à L-1145 Luxembourg, 131, rue des Aubépines, né le 19 février 1942 à Luxembourg,
  - Monsieur Marc Wagener, demeurant à L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin, né le 26 août 1965 à Luxembourg,
  - Monsieur Guy Putz, demeurant à L-9012 Ettelbrück, 43, avenue des Alliés, né le 20 mars 1967 à Luxembourg,
- pour une période d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les opérations de l'exercice 2006.

Vu le départ à la retraite de:

- Monsieur François Kongs, demeurant à L-7416 Brauch, 38, rue du Village, né le 15 novembre 1946 à Helmsange, et de
- Monsieur Norbert Ross, demeurant à L-1357 Luxembourg, 10, rue André Chevalier, né le 9 septembre 1946 à Luxembourg,

en date du 31 décembre 2006, leurs nominations comme membres du Conseil de Gérance seront caduques avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2006.

L'Assemblée Générale décide de nommer:

- Monsieur Aloyse Metzen, demeurant à L-6312 Beaufort, 10C2, rue de Haller, né le 11 novembre 1973 à Ettelbrück, et
- Monsieur Paul Majerus, demeurant à L-7420 Cruchten, 19, rue de la Montagne, né le 15 décembre 1963 à Ettelbrück, comme membres du Conseil de Gérance à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2006 pour une période d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les opérations de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

79746

Luxembourg, le 18 mai 2006.  
IMATEC, S.à r.l.  
Pour le Conseil de Gérance  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00643. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066426.3//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**IMATEC - INNOVATIVE MACHINE TECHNOLOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 56.368.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2005 que l'Assemblée Générale a donné mandat à la société PricewaterhouseCoopers, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C. Luxembourg, n° B 65.477 pour réviser les comptes de la société pour l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.  
IMATEC, S.à r.l.  
Pour le Conseil de Gérance  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00645. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066416.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**BARCLAYS INVESTMENT FUNDS LUXEMBOURG, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 31.439.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 3 janvier 2006*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé:

- L'élection de M. Lorcan, A. Murphy, domicilié au 110 Barrowgate Road, Chiswick, London, W4 4QP, Grande-Bretagne, en tant qu'administrateur;
- Le renouvellement des mandats de M. Philippe Hoss, M. Hugh Paul Shovlin, M. Martyn Scriven et M. Marko Van Bergen en tant qu'administrateurs;
- Le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que réviseur d'entreprises;
- Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises ainsi élus viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 31 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.  
BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS SICAV  
J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.  
Agent domiciliataire  
G. Fyfe-Meis

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00426. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066566.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**VETI «Z», S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 106, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 32.077.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08316, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Pour VETI «Z», S.à r.l.  
Signature

(066525.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

79747

**CAR RACING SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5577 Remich, 11, rue Wenkel.  
R. C. Luxembourg B 117.521.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le seize juin.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Silvio Dinter, commerçant, demeurant à D-95032 Hof, Beethovenstrasse 37.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de: CAR RACING SHOP, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Remich.

**Art. 3.** La société a pour objet le commerce des articles pour supporters de courses automobiles, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

*Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- EUR).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5577 Remich, 11, rue Wenkel;
- Le nombre des gérants est fixé à un (1);
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée: Silvio Dinter, commerçant, demeurant à D-95032 Hof, Beethovenstrasse 37.

La société est engagée par la signature du gérant.

*Déclaration*

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Dinter, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 29 juin 2006, vol. 470, fol. 59, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 juillet 2006.

R. Arrensdorff.

(067971.3/218/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2006.

**SUNNINGDALE PROPERTIES II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 79.197.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social en date du 19 mai 2006*

La démission de Monsieur Martin Heyse avec effet au 19 avril 2006 est acceptée;

La nomination de Monsieur Jacques Wolter, né à Luxembourg, le 2 août 1964 et demeurant professionnellement au 9, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au poste d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Martin Heyse est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2011;

Les mandats des trois autres Administrateurs à savoir Monsieur Claude Mack, né à Luxembourg, le 29 juillet 1968 et demeurant à Bei den 5 Buchen, L-8123 Bridel, Monsieur Wilfried Groote, né à Giessen (Allemagne), le 30 mars 1924 et demeurant professionnellement au 16, rue du Gabian, les Flots Bleus, MC-98000 Monaco et celui du Commissaire aux Comptes à savoir Monsieur Jean-Marc Faber, né à Luxembourg, le 7 avril 1966 et demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
SUNNINGDALE PROPERTIES II S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02747. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066555.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**SUNNINGDALE PROPERTIES II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 79.197.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Signature.

(066548.4//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**TAG HEUER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R. C. Luxembourg B 52.964.

In the year two thousand and six, on the twelfth day of June.

Before M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TAG HEUER INTERNATIONAL S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of Maître Neuman, notary residing then in Luxembourg, of 21st November 1995, published in the Mémorial C, n° 41 of 23rd January 1996, and entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number 52.964. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Gérard Lecuit prenamed, of 10th June 2003 published in the Mémorial C, n° 862 of 22 August 2003.

The meeting is declared open at 11.30 a.m. with M<sup>e</sup> Tom Loesch, avocat, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Stewart Kam-Cheong, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Pascal Beckers, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record:

I) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

To amend article 9, paragraph 2 of the Articles of Association of the company so as to delete therein the words «but at least three times (3) in a calendar year».

II) The meeting has been convened by recorded mail sent on 1 June 2006 to all registered shareholders of the Company, the Company not having any bearer shareholders.

III) The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxyholders and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV) It appears from the said attendance list that out of 5,383,721 shares representing the total capital of the Company 5,382,067 shares are represented at the meeting and representing more than 50% of the share capital of the Company, which meeting consequently is regularly constituted and may validly resolve on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

*Resolution*

The Shareholders resolved to amend article 9, paragraph 2 of the articles of incorporation, so as to delete therein the words «but at least three times (3) in a calendar year». Consequently, paragraph 2 of article 9 will from now on read as follows:

«**Art. 9. Meetings of the Board of Directors.** The board of directors will meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two (2) directors require.»

No further item being on the agenda the meeting was thereupon adjourned at 11.45 a.m.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid deed are estimated at one thousand Euro (1,000.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le douze juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société TAG HEUER INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée par acte de Maître Neuman, notaire alors de résidence à Luxembourg, du 21 novembre 1995, publié au Mémorial C n° 41 le 23 janvier 1996, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le n° 52.964. Les statuts de Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Gérard Lecuit, prénommé, le 10 juin 2003 publié au Mémorial C n° 862 du 22 août 2003.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 11.30 heures et est présidée par Maître Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne Monsieur Stewart Kam-Cheong, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Pascal Beckers, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg est élu comme scrutateur.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

De modifier l'Article 9, Alinéa 2 des statuts de la Société afin d'en supprimer les mots «mais au moins trois (3) fois au cours d'une année de calendrier».

II) L'assemblée a été convoquée par lettre recommandée envoyée le 1<sup>er</sup> juin 2006 à tous les actionnaires en nom de la Société, la Société n'ayant pas d'actionnaires au porteur.

III) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

IV) Il résulte de ladite liste de présence que sur 5.383.721 actions représentant l'intégralité du capital social de la Société 5.382.067 actions sont représentées à cette assemblée et représentent plus de 50% du capital social de la Société laquelle assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée a ensuite adopté par vote unanime la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 9 paragraphe 2 des statuts afin d'en supprimer les mots «mais au moins trois (3) fois au cours d'une année de calendrier». En conséquence, le paragraphe 2 de l'article 9 aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 9. Réunions du conseil d'administration.** Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux (2) administrateurs le demandent.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 11.45 heures.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Loesch, S. Kam-Cheong, P. Beckers, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, vol. 28CS, fol. 85, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

G. Lecuit.

(067033.2/220/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

**TAG HEUER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 52.964.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

G. Lecuit.

(067035.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

**CADOOZ LUXEMBOURG THREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 117.555.

**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the seventh day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CADOOZ LUXEMBOURG TWO, S.à r.l. having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, in process of registration.

The appearer for the above is here represented by Mr Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 6th June 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

**Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration****Art. 1. Form - Corporate name**

There is formed a private limited liability company under the name CADOOZ LUXEMBOURG THREE, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company») and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered office**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorized to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

**Art. 3. Object**

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign, commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may in particular enter into the following transactions:

- borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of the Company, the use of financial derivatives or otherwise;

- advance, lend or deposit money or give credit to Affiliates through, including but not limited to, the subscription to bonds, notes, certificates and other equity instruments or debt instruments, convertible or not into shares of any Affiliate;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Affiliates, or any director, director or other agent of the Company or any of the Affiliates, and to render any assistance to the Affiliates, within the limits of the laws of Luxembourg; and

- enter into any agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, connected directly or indirectly to the areas described above;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of specific tax regime organised by the law of July 31st, 1929 on holding companies.

#### **Art. 4. Duration**

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

### **Chapter II.- Capital, Shares**

#### **Art. 5. Share capital**

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five (EUR 25) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

#### **Art. 6. Shares' indivisibility**

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **Art. 7. Transfer of shares**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

### **Chapter III.- Management**

#### **Art. 8. Management**

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a Board of Managers (the «Board of Managers»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

#### **Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers**

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

#### **Art. 10. Representation of the company**

Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any one Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any one Manager.

**Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers**

11.1 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the board of managers**

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. No meeting of the Board of Managers may validly be held in the United Kingdom.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage except in case where such Manager is in the United Kingdom.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone. No Manager may participate in a telephone board meeting whilst being in the United Kingdom.

12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

**Chapter IV.- General meeting of shareholders**

**Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes**

13.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

**Chapter V.- Business year**

**Art. 14. Business year**

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Distribution right of shares**

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

**Chapter VI.- Liquidation**

**Art. 16. Causes of dissolution**

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.



**Art. 17. Liquidation**

17.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

17.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Chapter VII.- Applicable law****Art. 18. Applicable law**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2006.

*Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

CADOOZ LUXEMBOURG TWO, S.à r.l. . . . . . 500 Shares

Total: five hundred Shares. . . . . . 500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

*General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named entity, CADOOZ LUXEMBOURG TWO, S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Gérard Becquer, réviseur d'entreprise, born on 29 April 1956 at Briey, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Ron E. Bell, Chartered Accountant, born on 11 June 1956 at Worcester, England, with professional address at Palamon Capital Partners, 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, United Kingdom.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of any one Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any one Manager.

2) The Company shall have its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CADOOZ LUXEMBOURG TWO, S.à r.l. ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en cours d'immatriculation.

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 6 juin 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée****Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination**

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CADOOZ LUXEMBOURG THREE, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

## **Art. 2. Siège social**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

## **Art. 3. Objet**

3.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités commerciales, industrielles ou financières luxembourgeoises ou étrangères, au moyen, entre autre, d'acquisition et de souscription de toutes sûretés et droits par voie de participation, d'apport, de contribution, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ou des instruments de dette financière sous quelque forme que se soit, et d'administrer, développer et gérer de tels détention d'intérêts.

3.2 La Société peut en l'espèce, entrer dans les transactions suivantes:

- emprunter de l'argent sous toutes formes ou obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris mais sans être limité, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre, de certificats et tous autres effets de commerce d'equity et de dettes convertibles ou non en Actions de la Société, l'utilisation de dérivés financiers ou sinon;

- octroyer des avances, des prêts, de la monnaie scriptural ou accorder des crédits à ses sociétés liées à travers, y compris mais sans être limité, la souscription d'obligations, de titres, de certificats et tous autres effets de commerce d'equity et de dette, convertibles ou non en Parts Sociale de toute Société Liée;

- entrer dans toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté, soit par un engagement personnel ou par une hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents et futurs) de propriété de l'entreprise ou par toutes ou telles méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligation de la Société ou de ses Sociétés Liées ou tout directeur ou autre agent de la Société ou de ses Sociétés Liées et pour apporter toute aide à ses Sociétés Liées, dans les limites prévues par la Loi luxembourgeoise; et

- entrer dans tout accord, y compris mais sans être limité aux accords d'association, accords de garantie, accords de marketing, accords de management, accords consultatifs, accords d'administration et autre contrats de service, accords de vente, connectés directement ou indirectement aux domaines décrits au dessus;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 En plus de ce qui précède, la Société peut effectuer toutes opérations légales, commerciales, techniques et financières, et en générale toutes opérations nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet aussi bien que les opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article, afin de faciliter la réalisation de l'objet social dans tous les domaines décrits plus haut, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

## **Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II.- Capital, Parts**

### **Art. 5. Capital social**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

### **Art. 6. Indivisibilité des parts**

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **Art. 7. Transfert des parts**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

## **Titre II.- Gérance**

### **Art. 8. Gérance**

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

#### **Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

#### **Art. 10. Représentation de la société**

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature unique de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

#### **Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance**

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### **Art. 12. Réunion du conseil de gérance**

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Aucune réunion du Conseil de Gérance ne pourra valablement avoir lieu au Royaume-Uni.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure sauf dans l'hypothèse où le Gérant se trouve au Royaume-Uni.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Aucun Gérant ne pourra participer à une réunion téléphonique du conseil alors qu'il se trouve au Royaume-Uni.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants est valable et valide pour autant qu'elle ait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

### **Titre IV.- Assemblée générale des associés**

#### **Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés**

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

### **Titre V.- Exercice social**

#### **Art. 14. Exercice social**

14.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

#### **Art. 15. Droit de distribution des parts**

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

#### **Titre VI.- Liquidation**

##### **Art. 16. Causes de dissolution**

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

##### **Art. 17. Liquidation**

17.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Titre VII.- Loi applicable**

##### **Art. 18. Loi applicable**

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

##### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

CADOOZ LUXEMBOURG TWO, S.à r.l. .... 500 Parts Sociales

Total: cinq cents Parts Sociales ..... 500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

##### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, CADOOZ LUXEMBOURG TWO, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Gérard Becquer, réviseur d'entreprise, né le 29 avril 1956 à Briey, France, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882Luxembourg;

- Ron E. Bell, expert comptable, né le 11 juin 1956 at Worcestor, Angleterre, avec adresse professionnelle au Palamon Capital Partners, 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, Royaume-Uni.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par tout Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, vol. 28CS, fol. 73, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

J. Elvinger.

(068706.3/211/402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.

79757

**ANTHOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 54.670.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02760, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(066484.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**INDUNO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 18, rue d'Amsterdam.  
R. C. Luxembourg B 59.679.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02764, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

Signature.

(066492.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**TERRA BRASIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5430 Lenningen, 1, rue de Canach.  
R. C. Luxembourg B 107.380.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Signature.

(066501.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**WPP LUXEMBOURG BETA THREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.214.575.100.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.  
R. C. Luxembourg B 106.207.

Il résulte d'une convention sous seing privé du 22 mai 2006 entre WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.015 d'une part et WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.550 d'autre part, que 898.008 parts sociales ordinaires de classe A de la Société d'une valeur nominale de USD 100 chacune ont été cédées par WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., à WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l.

Suite à ce transfert, l'actionnariat de la Société est depuis le 22 mai 2006, composé comme suit:

- WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l.....	29.479.149 parts sociales ordinaires de classe A
- BARLEYCORN LLC .....	1.768.594 parts sociales ordinaires de classe A
- WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l. ....	898.008 parts sociales ordinaires de classe A
<b>Total .....</b>	<b>32.145.751 parts sociales ordinaires de classe A</b>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

WPP LUXEMBOURG BETA THREE, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08447. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(066600.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Share capital: EUR 316,500.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 112.971.

In the year two thousand and five, on the twenty-first of December.  
Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the United States of America, with registered office at c/o National Corporate Research, LTD., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, United States of America (the «Sole Shareholder»),  
duly represented by Sébastien Binard, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 19 December 2005.

This proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register pending, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 3 November 2005, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company from its current amount of three hundred sixteen thousand five hundred Euro (EUR 316,500) up to an amount of three hundred eighty-five thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 385,825), through the issuance of two thousand seven hundred seventy-three (2,773) new shares of the Company having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

All of the two thousand seven hundred seventy-three (2,773) new shares of the Company have been subscribed by the Sole Shareholder at a total price of sixty-nine thousand three hundred twenty-five Euro (EUR 69,325), entirely allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder of sixty-nine thousand three hundred twenty-five Euro (EUR 69,325).

*Second resolution*

As a consequence of the above resolutions, article six first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at amount of three hundred eighty-five thousand eight hundred twenty-five Euro (EUR 385,825), represented by fifteen thousand four hundred thirty-three (15,433) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.»

*Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX LLC, une limited liability company soumise au droit des Etats-Unis, avec siège social c/o National Corporate Research, Ltd., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Sébastien Binard, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 19 décembre 2005.

La procuration signée *ne varietur* par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit est, est l'associée unique de GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, dont l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est pendante, constituée par un acte du notaire soussigné du 3 novembre 2005, non encore publié au *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société afin de le porter de sa valeur actuelle de trois cent seize mille cinq cents euros (EUR 316.500) à un montant de trois cent quatre-vingt-cinq mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 385.825) par l'émission de deux mille sept cent soixante-treize (2.773) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

L'intégralité des deux mille sept cent soixante-treize (2.773) parts sociales nouvelles a été souscrite par l'Associée Unique pour un montant total de soixante-neuf mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 69.325), entièrement affectés au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces par l'Associée Unique de soixante-neuf mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 69.325).

*Deuxième résolution*

A la suite des résolutions précédentes, l'article six paragraphe premier des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trois cent quatre-vingt-cinq mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 385.825), représentée par quinze mille quatre cent trente-trois (15.433) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR.25) chacune.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ trois mille euros (EUR 3.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Binard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, vol. 26CS, fol. 96, case 3. – Reçu 693,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

J. Elvinger.

(067246.3/211/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

**VICTORIA PROMOTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.551.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00409, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Signature.

(066504.3/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**ASIA CONSUMER HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.000.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 112.698.

**RECTIFICATIF**

L'an deux mille six, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société RETAIL INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre,

intervant audit acte en sa qualité d'actionnaire existant de la société, ici représentée par Mme Emanuela Brero, employée privée, demeurant à Luxembourg, 5, place du Théâtre, en vertu d'une procuration annexée à un acte modificatif des statuts de la société ASIA CONSUMER HOLDINGS, S.à r.l. reçu par le notaire soussigné en date du 2 mai 2006, acte n° 234;

2. MAJU ENTERPRISES PTY LIMITED, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 39 Ada St, Oatley, New South Wales 2223, Australia, enregistrée auprès du registre de commerce australien, sous le numéro 98 059 655;

3. TIMDAL PTY LTD, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 10 Claremont St, Penshurst, New South Wales 2222, enregistrée auprès du registre de commerce australien, sous le numéro 33 109 105;

4. Peter John McHugh, Manager Property Manager, demeurant au 3 Ferngreen Way, Castle Hills, New South Wales 2154, Australia;

5. AM CREATIVE SOLUTIONS PTY LTD, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 112A Chandos St, Haberfield, New South Wales 2045, Australia, enregistrée auprès du registre de commerce australien, sous le numéro 47 095 901 563;

6. Mark Emanuel Baron, Manager Marketing, demeurant au 90 Waratah Street, Windang, New South Wales 2528, Australia;

7. Stephen Sandford Whittard, Manager Franchise, demeurant au 29/42 Khartoum Road, North Ryde, New South Wales 2113, Australia;

8. Bill O'Connor, Directeur Général, demeurant au 39, Roland Street Kitchener Ontario Canada N2G 1KA;

9. Richard Humphrey, Directeur Financier, demeurant au 38 Corning Road Toronto Ontario Canada M2J 2L7;

10. Koji Yamaguchi, Directeur Général, demeurant au 29-10-707, Sakuragaoka, Shibuya, Tokyo 1500031, Japan;

11. Kimie Kuramochi, Directeur Financier, demeurant à t 1-663-1-501, Miyahara, Kita-ku, Saitama City, Saitama 3310812, Japan;

12. Koji Kobayashi, Manager Ressources Humaines, demeurant au 2-11-22-1203, Sensui, Asaka City, Saitama, Japan;

13. Hisako Tanaami, Manager National, demeurant au 999 Ohashi Cho, Sano City, Tochigi 3270003, Japan;

14. Michio Musha, Manager Régional, demeurant au 3-9-10, Nakayama Satsuki Dai, Takarazuka City, Hyogo 6650871, Japan;

15. Noboru Tochimoto, Manager Général des Affaires, demeurant au 1733-19 Fussa, Fussa City, Tokyo 197-0011, Japan; and

16. Tamotsu Hirano, Manager/Comptabilité, demeurant au 3-6-3-405, Hisamoto, Takatsu-ku, Kawasaki City, Kanagawa 2130011, Japan.

Les comparants sub 2 à 16 intervenants audit acte comme souscripteurs, ici-représentés ici par M<sup>e</sup> Raffaella Quarato, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de 15 procurations annexées à un acte modificatif des statuts de la société ASIA CONSUMER HOLDINGS, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 5, place du Théâtre, inscrite au R.C.S Luxembourg Section B n° 112.698, reçu par le notaire soussigné en date du 2 mai 2006, acte n° 234.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, demandent au notaire instrumentaire d'acter que dans le susdit acte modificatif des statuts de la susdite société ASIA CONSUMER HOLDINGS, S.à r.l.,

aux pages 2 et 7, les adresses de 3 souscripteurs, savoir Messieurs Koji Kobayashi, Hisako Tanaami et Michio Musha sont fausses et ont été éronément indiquées comme suit:

*Version anglaise, page 2:*

- Koji Kobayashi, Human Resources Manager, residing at 3-9-10, Nakayama Satsuki Dai, Takarazuka City, Hyogo 6650871, Japan;

- Hisako Tanaami, National Training Manager, residing at 2-11-22-1203, Sensui, Asaka City, Saitama, Japan;

- Michio Musha, Regional Manager, residing at 999 Ohashi Cho, Sano City, Tochigi 3270003, Japan;

*Version française, page 7:*

- Koji Kobayashi, Manager Ressources Humaines, demeurant au 3-9-10, Nakayama Satsuki Dai, Takarazuka City, Hyogo 6650871, Japan;

- Hisako Tanaami, Manager National, demeurant au 2-11-22-1203, Sensui, Asaka City, Saitama, Japan;

- Michio Musha, Manager Régional, demeurant au 999 Ohashi Cho, Sano City, Tochigi 3270003, Japan;

alors que les adresses de ces souscripteurs auraient du se lire comme suit:

*Version anglaise, page 2:*

- Koji Kobayashi, Human Resources Manager, residing at 2-11-22-1203, Sensui, Asaka City, Saitama, Japan;

- Hisako Tanaami, National Training Manager, residing at 999 Ohashi Cho, Sano City, Tochigi 3270003, Japan;

- Michio Musha, Regional Manager, residing at 3-9-10, Nakayama Satsuki Dai, Takarazuka City, Hyogo 6650871, Japan;

*Version française, page 7:*

- Koji Kobayashi, Manager Ressources Humaines, demeurant au 2-11-22-1203, Sensui, Asaka City, Saitama, Japan;

- Hisako Tanaami, Manager National, demeurant au 999 Ohashi Cho, Sano City, Tochigi 3270003, Japan;

- Michio Musha, Manager Régional, demeurant au 3-9-10, Nakayama Satsuki Dai, Takarazuka City, Hyogo 6650871, Japan.

Les comparants requièrent le notaire instrumentaire de faire les rectifications nécessaires partout où cela s'impose.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la société comparante, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Brero, R. Quarato, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, vol. 28CS, fol. 87, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

J. Delvaux.

(068470.3/208/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2006.



**RUNWAY INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 74.417.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand six, on the seventh day of June.  
Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Gautier Rochez, lawyer, residing in Luxembourg,  
acting in the name and on behalf of J.F. HARRISON INVESTMENT & CONSULTING LTD, a company with registered office at Mill Mall, Suite 6, Wickhams Cay 1, PO Box 3085, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the Commercial Register under the number 199067,  
by virtue of a proxy given on June 1, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation RUNWAY INVESTISSEMENT S.A., having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, residing then in Hesperange, on January 28, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 398 of June 5, 2000;

- that the capital of the corporation RUNWAY INVESTISSEMENT S.A. is fixed at thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR) represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, fully paid;

- that J.F. HARRISON INVESTMENT & CONSULTING LTD has become owner of the shares and has decided to dissolve the company RUNWAY INVESTISSEMENT S.A. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that J.F. HARRISON INVESTMENT & CONSULTING LTD, being sole owner of the shares and liquidator of RUNWAY INVESTISSEMENT S.A., declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;  
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;  
with the result that the liquidation of RUNWAY INVESTISSEMENT S.A. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the directors and the statutory auditor of the company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

**Costs**

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred Euro (1,200.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le sept juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gautier Rochez, juriste, demeurant à Luxembourg,  
agissant en sa qualité de mandataire spécial de J.F. HARRISON INVESTMENT & CONSULTING LTD, une société ayant son siège social à Mill Mall, Suite 6, Wickhams Cay 1, PO Box 3085, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 199067,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1<sup>er</sup> juin 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société RUNWAY INVESTISSEMENT S.A., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 28 janvier 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 398 du 5 juin 2000;

- que le capital social de la société RUNWAY INVESTISSEMENT S.A. s'élève actuellement à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que J.F. HARRISON INVESTMENT & CONSULTING LTD, étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme RUNWAY INVESTISSEMENT S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que J.F. HARRISON INVESTMENT & CONSULTING LTD, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société RUNWAY INVESTISSEMENT S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;  
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique; de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signe: G. Rochez, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, vol. 153S, fol. 88, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2006.

G. Lecuit.

(067407.3/220/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

#### **L & N S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3253 Bettembourg, 14, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.677.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Signature.

(066508.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

#### **ESTMAN CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 86.658.

#### DISSOLUTION

##### Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 28 juin 2006, volume 154S, folio 16, case 4 et reçue par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 juin 2006, acte n° 349, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société ESTMAN CAPITAL S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

J. Delvaux

Notaire

(066842.3/208/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**EHL, ENTENTE DES HOPITAUX LUXEMBOURGEOIS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 13-15, rue J.P. Sauvage.

R. C. Luxembourg F 1.544.

—  
*Refonte des statuts au 13 juin 2006*

**Dénomination, siège et objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association, dénommée ENTENTE DES HOPITAUX LUXEMBOURGEOIS, en abrégé EHL, est une association sans but lucratif regroupant les établissements hospitaliers et autres institutions de long et moyen séjour. Sa durée est illimitée.

Son siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée générale.

**Art. 2.** L'association a pour objet le groupement des établissements hospitaliers luxembourgeois et institutions de moyen et long séjour, telles que définies à l'alinéa 3 ci-dessous, la défense des intérêts professionnels de ses membres et la réalisation sous toutes ses formes du progrès hospitalier pour concourir notamment au bien-être du patient. Elle le fera dans un esprit de parfaite indépendance politique et confessionnelle et pourra se doter des structures nécessaires pour remplir ses missions.

Par établissement hospitalier, dans le sens des présents statuts, il faut entendre un établissement inscrit au plan hospitalier national et régi par les conventions entre l'ENTENTE DES HOPITAUX LUXEMBOURGEOIS et l'Union des Caisses de Maladie ou autres organismes de Sécurité Sociale, ainsi que par la Convention Collective de Travail concernant son personnel, comportant un ou plusieurs services d'examen et de traitement et dans lesquels les personnes sont admises en vue d'y subir un examen ou un traitement médical, chirurgical ou obstétrical.

Sont considérés comme institutions de moyen et long séjour les centres intégrés pour personnes âgées, les centres psycho-gériatriques, les maisons de soins, les centres de récréation, d'orientation, de validation et de réactivation, les logements encadrés pour personnes âgées, les maisons de convalescence ou de repos, les centres de diagnostic, les centres de traitements, ainsi que les établissements psychiatriques et neuropsychiatriques.

Est visée également d'une façon générale toute institution publique ou privée qui n'est pas expressément désignée dans les présents statuts à condition cependant de poursuivre une activité dans le domaine médical, de la santé ou des soins.

L'association a notamment, dans le cadre de son objet défini ci-dessus, comme mission:

1. d'établir un contact étroit entre ses membres, de les soutenir dans leurs rapports avec les autorités et les tiers et de faciliter par la suite l'arrangement à l'amiable de tous les différends qui pourraient surgir soit entre ses membres eux-mêmes, soit entre ceux-ci et des tiers; de mener pour le compte des membres les négociations en vue de la passation avec les institutions de la sécurité sociale des conventions collectives prévues par les lois et de servir d'intermédiaire pour les questions de principe se posant dans les relations entre ses membres d'une part et les autorités publiques et les institutions de sécurité sociale d'autre part;

2. de veiller aux intérêts communs et aux besoins particuliers de tous ses membres en tenant compte des dispositions légales et réglementaires en matière de santé publique; dans ce sens, l'ENTENTE DES HOPITAUX LUXEMBOURGEOIS négociera les conventions de financement avec l'Union des Caisses de Maladie ou autres institutions concernées et poursuivra notamment l'unification des tarifs pour des prestations identiques;

3. d'organiser et de développer les rapports avec les associations hospitalières étrangères et d'adhérer aux organismes internationaux visant des buts analogues.

**Membres**

**Art. 3.** Peuvent devenir membres les établissements tels que définis à l'article 2 des présents statuts, représentés par leurs organismes gestionnaires, personnes physiques ou morales, de droit public ou privé, et qui acceptent d'adhérer à et d'appliquer la CCT du secteur hospitalier.

Les demandes d'admission sont adressées au Conseil d'Administration qui les soumet au vote de la prochaine Assemblée générale.

Le nombre de membres est illimité. Il ne peut être inférieur à cinq.

**Art. 4.** Chaque membre paie une cotisation de base qui est fixée annuellement par l'assemblée générale. Cette cotisation ne dépassera pas la somme de 1.500,- EUR (mille cinq cents euros) (v.i. 590,84).

Les membres paient en outre des participations financières annuelles en fonction de critères d'activité arrêtés selon les divers volets budgétaires par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration. Ces participations financières annuelles représentent les diverses contributions des membres pour les prestations leur offertes par l'EHL.

Les critères d'activité tiendront prioritairement compte du budget opposable pour les établissements budgétisés UCM et du bilan annuel pour les autres membres.

Les cotisations et participations financières sont dues pour l'année entière, quelle que soit la date de l'admission.

**Art. 5.** La qualité de membre se perd par:

1. la démission volontaire;
2. l'exclusion pour des motifs graves;
3. la non-conformité aux dispositions de l'article 2 des présents statuts.

Les droits sociaux des membres qui n'ont pas payé leur cotisation ou leurs participations financières au jour de l'Assemblée générale sont suspendus jusqu'au règlement de l'arriéré.

Est réputé démissionnaire le membre qui, n'ayant pas payé sa cotisation ou ses participations financières à la fin de l'exercice, reste en défaut de s'exécuter dans les trois mois suivant une mise en demeure notifiée par lettre recommandée.

La démission volontaire est à adresser par écrit recommandé au président du conseil d'administration.

L'exclusion pour des motifs graves est prononcée suivant scrutin secret par l'Assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.

Les membres démissionnaires ou exclus ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations ou participations financières échues; ils n'ont aucun droit aux biens de l'association. Pour la période avant la démission ou l'exclusion, les cotisations et les participations financières restent dues.

### Assemblée générale

**Art. 6.** L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année et au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice social précédent.

Les membres sont convoqués par lettre circulaire recommandée par le conseil d'administration avec communication de l'ordre du jour au moins quinze jours ouvrables avant la date de la réunion.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut, pour autant que de besoin, convoquer des Assemblées générales extraordinaires dans les délais prévus à l'article 6.

**Art. 8.** Une Assemblée générale extraordinaire doit en outre être convoquée dans les quinze jours ouvrables de la demande lorsqu'un cinquième des membres ou lorsqu'un nombre de membres, réunissant au moins un cinquième des voix, l'exige par écrit en indiquant l'ordre du jour.

En cas d'urgence, ces délais peuvent être plus courts. Les décisions prises devront alors être avalisées par l'Assemblée générale suivante convoquée suivant les modalités habituelles.

Le nombre de voix dont dispose chaque membre à l'Assemblée générale est défini à l'article 11 ci-dessous.

**Art. 9.** L'Assemblée générale délibère sur les problèmes dont compétence lui est reconnue par la loi sur les associations sans but lucratif et/ou par les présents statuts.

**Art. 10.** Toute proposition signée par un vingtième des membres ou par un nombre de membres réunissant au moins le vingtième des voix doit être portée à l'ordre du jour.

L'Assemblée générale qui réunit effectivement ou par représentation au moins les trois quarts des membres peut décider à sa majorité d'admettre toute proposition ou tout autre point éventuel à l'ordre du jour.

**Art. 11.** Dans les Assemblées générales, chaque membre dispose d'un nombre de voix proportionnel au montant total des cotisations et participations financières payées pour l'année précédente.

Le droit de vote devient effectif à dater de la réunion de l'Assemblée générale qui suit l'Assemblée générale qui a approuvé l'adhésion du nouveau membre.

**Art. 12.** Chaque membre peut donner procuration écrite à un autre membre de voter pour lui et en son nom.

La procuration ne vaut que pour une Assemblée générale.

Aucun membre ne peut représenter plus d'un membre.

**Art. 13.** L'Assemblée générale délibère et décide valablement seulement si plus de la moitié des membres sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, il sera convoqué, dans les délais prévus par l'article 6 des présents statuts, une seconde Assemblée générale qui décide valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés, sauf les dérogations prévues par la loi. Le vote se fait à haute voix par le représentant délégué à cette fin par chacun des établissements membres, sauf si des personnes physiques sont directement concernées à titre individuel. Dans ces cas, il est procédé par scrutin secret, dont la procédure est fixée par le conseil d'administration. Lors des votes, un partage des voix dont dispose chaque établissement membre n'est pas possible.

**Art. 14.** Les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires sont présidées par le président du conseil d'administration ou à son défaut par le vice-président respectivement par l'administrateur le plus ancien en rang et, à parité entre plusieurs, l'administrateur le plus âgé.

**Art. 15.** Les délibérations et décisions de l'Assemblée générale sont actées dans un registre ad hoc que tous les membres peuvent consulter au siège social et qui est signé par le secrétaire général ainsi que par le président du conseil d'administration ou à son défaut par le vice-président respectivement par l'administrateur le plus ancien en rang et, à parité entre plusieurs, l'administrateur le plus âgé.

### Conseil d'Administration

**Art. 16.** L'association est administrée par un conseil d'administration composé comme suit:

- Chaque membre budgétisé UCM a droit à un administrateur. Lorsqu'il s'agit d'un hôpital général, il a droit à deux administrateurs. Lorsque l'hôpital général s'associe une ou plusieurs autres structures hospitalières anciennement membres budgétisés de l'EHL et en assure une exploitation commune via budget commun, il a droit à trois administrateurs.

- Les autres membres sont globalement représentés par trois administrateurs. Un comité sélectionne les candidats à soumettre au vote de l'Assemblée générale.

L'association est présidée par un président, et en son remplacement par un vice-président, ayant la qualité d'administrateurs, non nécessairement issus d'un établissement membre et librement choisis par l'Assemblée générale.

Chaque administrateur dispose d'une voix au conseil d'administration.

Les candidats pour les postes d'administrateurs sont soumis au vote de l'Assemblée générale.  
Cette répartition peut être révisée par l'Assemblée générale en cas d'admission de nouveaux membres ou en cas de démission de membres.

**Art. 17.** La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans.  
Le mandat des administrateurs est renouvelable.

**Art. 18.** L'Assemblée générale choisit librement un président et un vice-président parmi les candidats proposés par ses membres.

Le conseil d'administration choisit dans son sein un trésorier.

La durée des mandats du président, du vice-président et du trésorier est de quatre années, renouvelable. Par exception, le premier mandat du vice-président n'aura qu'une durée de deux années.

En l'absence du président et du vice-président, l'administrateur effectif le plus ancien en rang et, à parité entre plusieurs, l'administrateur effectif le plus âgé est investi des fonctions de la présidence.

Les fonctions de président, vice-président, trésorier et d'administrateur sont exercées à titre honorifique; toutefois des indemnités et/ou des jetons de présence peuvent être alloués.

Si le président de l'association ne peut plus exercer son mandat ou s'il y renonce, le vice-président exercera provisoirement le mandat de président ff jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire ou extraordinaire qui statuera définitivement sur son remplacement.

**Art. 19.** Les droits, obligations, pouvoirs et responsabilités des administrateurs sont ceux prévus par la loi.  
Les pouvoirs non réservés à l'Assemblée générale appartiennent au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration clôture les écritures de l'exercice révolu et dresse le bilan; il établit le budget des recettes et des dépenses pour l'exercice à venir.

L'Assemblée générale désignera pour la durée de quatre années les commissaires aux comptes.

**Art. 20.** Le conseil d'administration délègue les affaires courantes à un secrétariat général sous la direction et sous la responsabilité d'un Secrétaire Général. Un règlement général, à approuver par l'Assemblée générale, détermine les attributions et modalités d'engagement du Secrétaire Général ainsi que le statut des employés de l'association.

Pour le cas où le Secrétaire Général ne serait plus à même d'exercer ses fonctions, le conseil d'administration peut charger une ou plusieurs personnes de procéder, conformément à ses directives, à l'expédition des affaires courantes.

**Art. 21.** L'association est engagée à l'égard des tiers par les signatures conjointes du président ou vice-président du conseil d'administration d'une part et du secrétaire général ou d'un autre administrateur d'autre part, sans préjudice d'autres modalités de signature à prévoir dans le règlement général.

**Art. 22.** Le conseil d'administration peut recourir à des conseillers techniques et/ou à des commissions d'études, qui pourront assister sur convocation à titre consultatif aux réunions et assemblées. Le Conseil d'administration fixera le cas échéant leurs rémunérations.

**Art. 23.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou, à défaut de celui-ci, du vice-président, aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige et en principe une fois par mois.

Il ne pourra valablement statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat écrit donné par un administrateur à un de ses collègues de le représenter aux délibérations dudit conseil n'est valable que pour une seule séance. Un même membre du conseil ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Chaque personne membre du conseil d'administration peut également se faire représenter par un membre suppléant préalablement nommé par l'Assemblée générale. Cette règle ne s'applique cependant pas pour le poste de président ni pour celui de vice-président s'ils sont occupés par une personne non issue d'une institution membre.

Chaque personne membre du conseil d'administration ne peut être représentée qu'une seule fois, soit par son suppléant, soit par procuration.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix des administrateurs présents ou représentés; en cas de parité de voix, celle du président ou de celui qui le remplace est prépondérante. Le vote se fait par main levée, sauf si des personnes physiques sont directement concernées à titre individuel. Dans ces cas, le scrutin secret peut être demandé.

Les résolutions du conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux rédigés par le secrétaire général et communiqués à tous les administrateurs.

### Règlement général

**Art. 24.** Un règlement général, à approuver par l'Assemblée générale, déterminera notamment:

- les modalités d'engagement du secrétaire général;
- les attributions du secrétaire général;
- les modalités de signature;
- l'organigramme du secrétariat général;
- les modalités pour l'établissement d'un règlement interne;
- la structuration et le fonctionnement des commissions internes; les modalités de paiement des frais de route, jetons de présence et frais de représentation;
- les modalités de diffusion des informations;
- le statut des employés de l'association;
- les modalités d'engagement et de licenciement du personnel de l'association;
- les profils de poste pour chaque fonction exercée dans l'association.

### Exercice social, budget et comptes

**Art. 25.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le budget des recettes et des dépenses pour l'exercice à venir est dressé pour l'Assemblée générale annuelle. Les comptes de l'exercice révolu sont clôturés avant le trente et un mars de l'année suivante.

Le bilan et le budget sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Le budget approuvé peut être exécuté au-delà du 31 décembre mais avant l'Assemblée générale de l'année suivante à condition d'être provisionné dans le bilan.

### Dissolution

**Art. 26.** En cas de dissolution de l'association, pour quelque cause que ce soit, il sera donné à l'actif net de l'association, tel qu'il résulte de la liquidation effectuée conformément à la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée, une affectation autant que possible en rapport avec l'objet en vue duquel l'association a été créée.

Cette affectation sera déterminée par l'Assemblée générale statuant à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés, ou à défaut par les personnes chargées de la liquidation de l'association.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour copie conforme

M. Hastert

Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03910. – Reçu 705 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067959.3//205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2006.

### IMMO PASHA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 5, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 71.889.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2006, réf. LSO-BS00417, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Signature.

(066511.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

### IMPRIMERIE CENTRALE, Société Anonyme.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 104.983.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Signature.

(066513.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

### DELTAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 94.547.

### DISSOLUTION

#### Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 15 juin 2006, volume 153S, folio 93, case 8 et reçue par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 2006, acte n° 332, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société DELTAFIN S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

J. Delvaux

Notaire

(066851.3/208/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

**EURO PYRAMID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 117.522.

 —  
 STATUTES

In the year two thousand and six, on the nineteenth of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

EUROLIEUM, S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under Luxembourg law, with registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Company and Trade Register of Luxembourg, section B, under number B 78.854,

here represented by Mr Patrick Van Hees, notary's clerk, with professional address at 21, rue de Colmar Berg, L-7525 Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg and London, on June 16, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The object of the Company is:

1. The granting of loans or borrowing in any form with or without security and raising of funds through, including, but not limited to, the issue of notes, promissory notes and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise.

2. The holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, as well as the control, management, and/or development of such participations.

3. Acquisition of any real estate in any country.

The Company may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument, which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name EURO PYRAMID, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Münsbach (Municipality of Schüttrange).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The managers need not to be shareholders. The manager(s) are appointed and may be dismissed ad nutum by the sole shareholder of the Company.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signature of two managers, with necessarily the signature of one category A and one category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

In case of plurality of managers, the board of managers can validly deliberate in the presence of at least a majority of category A managers and one category B manager. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of managers present or represented at the meeting, with necessarily a simple majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers to be held in Luxembourg by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 13.** The board of managers assumes, by reason of its (their) position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

If there are not more than twenty-five shareholders, resolutions in writing signed unanimously by all shareholders on one original or on counterparts shall have the same effect as a shareholders' resolution passed at a general shareholders' meeting. The text of the circular resolution to be passed shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail.

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of April and ends on the thirty-first of March of the following year.

**Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/then- shareholding in the Company upon the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a shareholders' resolution deciding the dividend distribution.

**Art. 18.** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends before the end of the current financial year, including during the first financial year, under following conditions. The manager or the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expense.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if any, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 19.** The dissolution and the liquidation of the Company must be decided by an extraordinary shareholders meeting in front of a Luxembourg notary.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, shall appoint one or more liquidators that will carry out the liquidation, shall specify the powers of such liquidator(s) and determine his/their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company, if any, shall be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.



*Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the thirty-first of March 2007.

*Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, EUROLIEUM, S.à r.l., prenamed, declared to subscribe the whole capital represented by one hundred and twenty-five shares (125) of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,500.-.

*Resolution of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Appoint the following as managers:

*Category A managers:*

- Mr Andy Fish, Investment Manager, born on December 23rd, 1968, in Sidcup, United Kingdom and residing at Cherry Tree Cottage, Manor Close, East Horsley, Surrey KT24 6SA, United Kingdom,
- Mr Bernard Phang Sin Min, Investment Manager, born on February 2nd, 1957, in Kuching, Malaysia, and residing at 17, Sailmakers Court, London SW6 2UK, United Kingdom.

*Category B managers:*

- Mr Michael Kidd, Chartered Accountant, born on April 18th, 1960, in Basingstoke, United Kingdom and residing at 28, rue Puert, L-5433 Niederdonven, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Dominique Ransquin, Licencié en sciences économiques et sociales, born on September 4th, 1951, in Namur, Belgium and residing at 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Fix the address of the Company at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

3. Appoint KPMG AUDIT, S.à r.l. with registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Commercial Register under number B 103.590 as independent auditor of the Company.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

*A comparu:*

EUROLIEUM, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.854,

représentée par M. Patrick Van Hees, clerc de Notaire, avec adresse professionnelle au 21, rue de Colmar Berg, L-7525 Mersch, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg et Londres, le 16 juin 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la Société est:

1. de prêter, emprunter avec ou sans garantie et réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des billets à ordre et autres instruments ou titres de dettes, convertibles ou non, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

2. de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et mettre en valeur ces participations;

3. l'acquisition de biens immobilier dans tout pays.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination EURO PYRAMID, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Münsbach (commune de Schüttrange).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Les gérants ne doivent pas forcément être associés. Ils peuvent être révoqués ad nutum par l'associé unique de la Société.

Dans les rapports avec les tiers, les Gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant, et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de son gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants, avec obligatoirement la signature d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer qu'en présence d'au moins une majorité de gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil à tenir au Luxembourg par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participent au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 13.** Le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, les résolutions par écrit signées à l'unanimité par tous les associés sur un ou plusieurs originaux produiront les mêmes effets qu'une résolution des associés prise lors d'une assemblée générale d'associés. Le texte des résolutions circulaires à prendre devra être envoyé à tous les associés par écrit, soit en faisant parvenir le document original, soit par télégamme, télex, téléfax ou e-mail.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société dès adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividende et adoption d'une résolution des actionnaires décidant le versement de dividende.

**Art. 18.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, y compris durant le premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 19.** La dissolution et la liquidation de la Société doivent être décidées par une assemblée extraordinaire des associés devant un notaire luxembourgeois.

L'assemblée générale des associés ou le seul associé, le cas échéant, nommera un ou plusieurs liquidateurs qui exécuteront la liquidation, spécifiera les pouvoirs de ce(s) liquidateur(s) et déterminera sa/leur rémunération.

Lorsque la liquidation est clôturée, les produits de la liquidation de la Société, si il y en existe, seront attribués aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

**Art. 20.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et s'achève le trente et un mars 2007.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, EUROLIEUM, S.à r.l., prénommée, déclare souscrire l'entièreté du capital social représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

#### *Décision de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants:

##### *Gérants de catégorie A:*

- M. Andy Fish, Investment Manager, né le 23 décembre 1968 à Sidcup, Royaume-Uni et demeurant à Cherry Tree Cottage, Manor Close, East Horsley, Surrey KT24 6SA, Royaume-Uni,

- M. Bernard Phang Sin Min, Investment Manager, né 2 février 1957 à Kuching, Malaysia et demeurant au 17, Sailmakers Court, London SW6 2UK, Royaume-Uni.

##### *Gérants de catégorie B:*

- M. Michael Kidd, Chartered Accountant, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Royaume-Uni et demeurant au 28, rue Puert, L-5433 Niederdonven, Grand-Duché de Luxembourg,

- M. Dominique Ransquin, Licencié et Maître en Sciences Economiques et Sociales, né le 4 septembre 1951 à Namur, Belgique, demeurant au 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

3. Nommer KPMG AUDIT, S.à r.l. avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistré au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 103.590 en tant que réviseur d'entreprises de la Société.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 juin 2006, vol. 437, fol. 27, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(067972.3/242/316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2006.

---

**MENN DISTELDORFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5230 Sandweiler, Z.C. Hohlkaul, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 86.080.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Signature.

(066517.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**MATULUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 92.236.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MATULUX S.A.

Signature

(066529.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**FORTUNA SOLIDUM S.C.A., SICAR, Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 110.119.

Les comptes annuels révisés pour la période du 12 août 2005 au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01373, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

E. Vermaelen / C. Lanz

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir Principal

(066543.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**FORTUNA SOLIDUM S.C.A., SICAR, Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 110.119.

L'affectation du résultat comme décidé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2006, enregistrée à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01401, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

E. Vermaelen / C. Lanz

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir Principal

(066549.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**SMILE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.  
R. C. Luxembourg B 72.052.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour SMILE INVEST HOLDING S.A.

Signature

(066532.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**MATTHIAS RUPPERT, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 18-20, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 43.509.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01037, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MATTHIAS RUPPERT, GmbH

Signature

(066534.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**HMTF CPD CANADA LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 113.271.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juin 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(066542.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2006.

---

**UNICConnect S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 57.608.

L'an deux mille six, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNICConnect S.A., avec siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 9 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 169 du 7 avril 1997, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Doerner, en date du 10 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 156 du 1<sup>er</sup> mars 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 mai 2006, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 57.608.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Carlos Cortes Cardoso, administrateur de société, demeurant à F-Crécy La Chapelle,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel Phong, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Constatation de la conversion de la devise du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,00) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69).

2. Suppression de la valeur nominale des cent vingt-cinq (125) actions existantes.

3. Augmentation du capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (EUR 13,31), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), sans création d'actions nouvelles, par apport en espèces.

4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale constate que, par suite du basculement de la devise du capital social en euros, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, le capital social, jusque-là d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,00), est actuellement de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des cent vingt-cinq (125) actions existantes.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (EUR 30.986,69) à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), sans création d'actions nouvelles, par apport en espèces.

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée de treize virgule trente et un euros (13,31) les actionnaires existants, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Sont ensuite intervenus les actionnaires existants, lesquels ont déclaré souscrire l'augmentation de capital ci-avant décidée.

La somme de treize virgule trente et un euros (EUR 13,31) a été libérée en espèces, de sorte qu'elle se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Quatrième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par cent vingt-cinq (125) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Cortes Cardoso, B. Bartolovic, D. Phong, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, vol. 28CS, fol. 94, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

E. Schlessler.

(067832.3/227/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2006.

**UNICconnect S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 57.608.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

E. Schlessler.

(067835.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2006.

**DELVINO S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 110.880.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of June.  
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of the Luxembourg public limited company (société anonyme) DELVINO S.A. (the Company) having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 110.880, incorporated on 15th September 2005 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), n° 78 dated 12th January 2006 on page 3731.

The Meeting begins at four fifteen p.m. and is chaired by Ms Colette Lorang, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mr Raymond Thill, maître en droit, professionally residing in Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mr Marc Prospert, maître en droit, professionally residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;

II. it appears from the attendance list that all 33,100 shares in registered form representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 331,000, are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices;

III. the agenda of the Meeting is as follows:

1) decision to close the 2006 financial year prematurely, to open a new financial year and to change the dates of the following financial years; and

2) subsequent change of the article 17 of the articles of association.

Then the Meeting, after deliberation, passed the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to terminate the financial year 2006 on the 31st January 2006 and to start the new financial year on the 1st February which will terminate on the 31st January of the following year and to adopt these dates for the following financial years, such resolution to become effective immediately.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to change the articles of association, which will read henceforth, in their English version, as follows:

«**Art. 17. Financial year.** The Company's financial year shall begin on the 1st February each year and shall terminate on the 31st January of the following year.»

*Transitional provisions*

(1) In the year 2006 the first financial year shall start on the 1st January and shall terminate on the 31st January.

(2) The next financial year shall start on the 1st February 2006 and shall terminate on the 31st January 2007. There being no further business, the Meeting is terminated at four thirty p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société DELVINO S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 110.880, constituée par un acte authentique reçu par le notaire Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, en date du 15 septembre 2005, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, C - N° 78 du 12 janvier 2006, page 3731.

L'Assemblée est ouverte à seize heures quinze et présidée par M<sup>e</sup> Colette Lorang, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Monsieur Raymond Thill, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, Secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne en tant que Scrutateur de l'Assemblée Monsieur Marc Prospert, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur seront désignés collectivement en tant que Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présences. La liste de présence, signée par tous les actionnaires représentés à l'assemblée, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de la liste de présence établie et signée par les membres du Bureau que la totalité du capital social votant de la Société s'élevant à EUR 331.000, représenté par 33.100 actions ayant une valeur nominale de EUR 10, est dûment représenté à la présente assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, repris ci-dessous.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Décision de modifier l'année sociale; et
- 2) De changer l'article 17 des statuts de la Société.

Après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes, par vote unanime:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de terminer l'année sociale 2006 le 31 janvier 2006 et de commencer la nouvelle année le 1<sup>er</sup> février qui se terminera le 31 janvier de l'année d'après et d'adopter ces dates pour les années suivantes, ladite décision entrant en vigueur immédiatement.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution cidessus, l'Assemblée décide de changer les statuts de la Société, afin qu'ils prennent la forme suivante dans la version française:

«**Art. 17. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> février de chaque année et finit le 31 janvier de l'année suivante.

*Dispositions transitoires*

(1) Pendant l'année 2006, la première année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et se termine le 31 janvier 2006.

(2) La prochaine année sociale commence le 1<sup>er</sup> février 2006 et se termine le 31 janvier 2007.»

Plus aucun point ne se trouvant à l'ordre du jour, l'Assemblée est clôturée à seize heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Lorang, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, vol. 154S, fol. 23, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(067414.3/230/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

**DELVINO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 110.880.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 925 du 28 juin 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(067415.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2006.